



LA DÉHIÉRARCHISATION DES GENRES DANS LA PHRASE FRANÇAISE, UN PROCESSUS DE REPOSITIONNEMENT DU FÉMINISME AU CŒUR DU DÉBAT LINGUISTIQUE

Étapes de traitement de l'article

Date de soumission : 24 - 10 -2024

Date de retour d'instruction : 02 - 11 -2024

Date de publication : 12 - 12 - 2024

N'golo Koné SIONGO

Lettres Modernes à l'UPGC de Korhogo

siongokone@gmail.com

Résumé : L'observation des principes de l'écriture inclusive permet de produire des textes neutres, textes dans lesquels les genres sont déhiérarchisés. La langue française, en faisant preuve de flexibilité pour prendre en compte toutes les sensibilités linguistiques, établit ainsi la femme dans ses droits naturels. Et comme le langage structure les mentalités, l'équilibre des genres dans le discours pourrait avoir un impact positif sur la représentation sociale de la femme dans la vision du monde francophone. En conséquence, une règle discriminatoire comme « lorsque les genres se rencontrent, il faut que le masculin l'emporte » n'aura plus droit de cité parce que cette perception de Dominique Bouhours subjugue la gent féminine. Et en s'érigeant contre une telle loi, l'écriture inclusive devient un terrain de lutte idéologique sur lequel le féminisme tente de se donner le maximum d'arguments pour se repositionner dans la société.

Mots clés: écriture inclusive, textes neutres, genres déhiérarchisés, représentation sociale, lutte idéologique.

THE DEHIERARCHIZATION OF GENDERS IN THE FRENCH SENTENCE, A PROCESS OF REPOSITIONING FEMINISM AT THE HEART OF THE LINGUISTIC DEBATE

Abstract: Observing the principles of inclusive writing makes it possible to produce neutral texts, texts which genres are dehierarchized. The french language, by showing flexibility to take into account all linguistic sensibilities, thus establishes women in their natural rights. And as language structures mentalities, gender balance in discourse could have a positive impact on the social representation of women in the french-speaking world view. Consequently, a discriminatory rule such as "when genders meet, the masculine must win" will no longer be valid because this perception of Dominique Bouhours subjugates the fairer sex. And by standing up against such a law, inclusive writing becomes a terrain of ideological struggle on which feminism

attempts to give itself the maximum number of arguments to reposition itself in society.

Keywords: inclusive writing, neutral texts, dehierarchical genres, social representation, ideological struggle.

Introduction

Le mouvement « Me too », traduit en français « moi aussi », créé par Tarana Burke en 2007 a connu un regain de popularité en 2017 aux Etats Unis et dans certains pays européens tels que la France suite à la série d'agressions sexuelles perpétrées par le producteur de cinéma Harvey Weinstein sur des femmes. Ce mouvement, dont l'objectif principal est de rendre plus visible la minorité féminine dans la société, est l'un des facteurs qui a inspiré en science du langage le thème de l'écriture inclusive qui vient à l'encontre d'une des règles discriminatoires de la langue française: « Lorsque les genres (masculin et féminin) se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte. » (D. Bouhours, 1675, p.57). Quelques années plus tard, pour lever l'ambiguïté N. Beauzée précisait que « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. » (1767, p.49) Une telle attitude du grammairien consacre l'invisibilité du genre féminin dans la syntaxe de la phrase française au pluriel. Le sujet, «La déhiérarchisation des genres dans la phrase française, un processus de repositionnement du féminisme au cœur du débat linguistique», vient à propos enrichir le champ de recherche. Ainsi sommes-nous à même de nous demander si la réécriture de certaines règles d'accord et l'emploi de mots neutres peuvent concourir à visibiliser davantage la présence de la femme dans la structure de la phrase française. En d'autres termes, dans quelle mesure la dépénalisation des genres dans le discours peut-elle participer à établir l'égalité entre l'homme et la femme dans la vision du monde des francophones?

Puisque nous pensons qu'il peut exister une corrélation entre l'équilibre des genres dans le discours et la représentation sociale de la femme dans la vision du monde des francophones, nous inscrirons notre étude dans le cadre théorique de la Grammaire Fonctionnelle Discursive (GFD) proposée par K. Hengeveld et J. L. Mackenzie (2011). C'est une approche grammaticale qui établit une hiérarchie entre les niveaux de description linguistique que sont la pragmatique, la sémantique et la morphosyntaxe. Aussi apparaît-elle comme un cadre théorique adéquat pour le décryptage des différents niveaux supra-mentionnés. En effet, la GFD rend compte des rapports interpersonnels, des rapports représentationnels et des réalisations structurelles, tous soumis à l'objectif principal : la réalisation de l'intention communicative. De plus, le recours à la méthode fonctionnelle qui fournit une base intéressante à l'identification et à l'analyse des faits de langue est nécessaire à cette étude. C'est une approche qui permet de séquentialiser le discours en groupes sémantiques et fonctionnels et, par la même occasion, procéder à la mise en évidence de la structure de la phrase. Si tant est que la compétence linguistique revêt une structure pluridimensionnelle, notre réflexion est organisée alors autour de la dimension syntaxique.

Notons que l'écriture inclusive est une technique de rédaction, et comme telle, elle repose sur des règles de bonnes pratiques.

1. Une féminisation du lexique par l'usage du double genré

La féminisation lexicale est une pratique utilisée en rédaction inclusive pour insérer correctement les formes masculines et féminines dans la phrase. Le double genré est une attention graphique et syntaxique qui permet d'assurer une égalité de représentations des deux



sexes. En de termes simples, ce procédé vise à rendre les femmes plus visibles dans les communications en substituant aux tournures sexistes des expressions et des périphrases non sexistes. Elle consiste à préciser systématiquement la forme féminine :

-lorsque l'on s'adresse à une ou des femmes exclusivement : cela implique d'utiliser les mots féminins pour décrire les métiers, les fonctions et les qualités des femmes.

-Si l'on s'adresse à plusieurs personnes, aussi bien des femmes et des hommes : cela signifie qu'il faut mentionner la forme féminine, en plus de la forme masculine.

1) *Les professeurs et les professeures* de sémiologie reçoivent leurs étudiants et étudiantes en l'amphi A à 16 heures.

D'apparence simple, le doublet est assez complexe dans la pratique. Il pose beaucoup de questions comme l'ordre des substantifs masculin-féminin ou féminin-masculin et la question de l'accord des mots cibles (adjectifs et participes passés). On pourrait tout aussi bien écrire la phrase précédente de la manière suivante :

1') *Les professeures et les professeurs* de sémiologie reçoivent leurs étudiantes et étudiants en l'amphi A à 16 heures.

Derrière le doublet, se cachent alors des enjeux idéologiques. Le choix de tel ordre ou tel accord n'est pas anodin et ne sera pas le même selon les types d'organisation. Ainsi, le milieu privé préfère l'ordre masculin-féminin avec accord masculin, le milieu institutionnel privilégie l'ordre féminin-masculin avec toujours accord masculin, et les milieux plus engagés optent pour l'alternance aléatoire des formes avec accord de proximité.

Ce qui est intéressant avec l'ordre féminin-masculin des milieux institutionnels, c'est que l'on pourrait y voir un parti pris symbolique d'utiliser le féminin en premier. En fait, l'argument est d'ordre grammatical. L'utilisation du masculin en dernière position se fait pour des raisons d'euphonie, puisque cela permet de justifier l'accord de proximité masculin.

La deuxième raison est que la question du genre des mots désignant les êtres humains dans leur statut ou leurs activités professionnelles n'est pas simplement une question formelle de grammaire mais une question de sociolinguistique intimement liée aux images qu'une société se fait des relations entre sexes, et pouvant même influencer sur ces relations. L'exemple (1) montre qu'il existe des relations entre les changements linguistiques et l'évolution des sociétés.

Pour tenir compte de cette évolution, le gouvernement français est intervenu pour la première fois afin de modifier le processus d'évolution de la langue française avec la volonté de renforcer le rôle des femmes dans la vie publique et de permettre aux femmes d'accéder plus facilement à des fonctions jusque-là réservées, de fait, aux hommes. Il crée en 1984 une «*Commission de féminisation des noms de métier et de fonction*» présidée par B. Groult qui fasse évoluer les substantifs désignant des métiers vers des formes féminisées de façon à rendre plus visible le rôle des femmes dans la vie publique et professionnelle.

Cependant, la féminisation des noms de fonctions, de titres et de grades fait apparaître des contraintes internes à la langue française. En fait, en 2002, l'Académie française publie un arrêt rédigé par G. Dumézil et C. Lévi-Strauss qui précise que «l'application ou la libre interprétation des "règles" de féminisation édictées, de façon souvent arbitraire, par certains organismes français ou francophones, a favorisé l'apparition de nombreux barbarismes» M. Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française de 1985 à 1999, condamne avec fermeté la féminisation par la publication de plusieurs articles.

Il rappelle que les noms masculins terminés en «-teur» forment leurs féminins en «-teuse» si le «*t* appartient au verbe de base » ; et en «-trice» si le «*t* n'appartient pas au verbe de base ». Comme pour certains cas d'usage, les formes «-trice», «tresse» ne sont plus acceptées aujourd'hui, il conseille d'employer un féminin identique au masculin :

- 2) J'ai parcouru le dernier livre de cet auteur / cette auteur sur les opérations linguistiques.
- 3) Depuis la dernière session du CAMES, il est promu Maître de conférences / elle est promue Maître de conférences.

Le genre n'apparaît plus dans la déclinaison de la désinence comme le recommandent les règles de la grammaire traditionnelle. Elles énoncent que certains noms terminés par –eur font leur féminin en –rice : auteur/autrice. Ceux qui se terminent par –e font leur féminin en -esse : *maitre / maitresse*. En (2) et (3), ces formes classiques n'ont pas été acceptées de sorte que les noms *auteur* et *Maître* conservent les formes masculines au féminin : *auteur* et *Maître* étant identiques, leurs genres ne se manifestent que dans l'opposition des formes des déterminants *cet / cette* et des pronoms *il / elle*.

Les réticences de l'Académie française aux propositions des organisations féministes mettent en mal l'application de certaines règles de l'écriture inclusive. Est-on en droit d'appliquer une règle ou de l'enseigner à un apprenant si elle n'est pas validée par la gardienne du savoir? La plupart des lois de l'écriture inclusive sont à ce jour en train d'être discutées.

Cependant, la conservation morphologique des mots cibles dont fait cas Maurice Druon n'est possible pour exprimer les genres masculin, féminin et transgenre que si l'on a affaire à un nom épïcène.

2. Des emplois de mots épïcènes ou formulations neutres.

L'expression «formulation neutre», du point de vue du genre, est une expression générique qui couvre l'usage d'un langage non-sexiste, inclusif ou équitable. L'emploi d'un langage neutre vise à éviter les formulations susceptibles d'être interprétées comme porteuses de préjugés discriminatoires qui laissent entendre qu'un sexe ou genre social représente la norme. L'usage d'un langage inclusif et équitable contribue également à réduire les stéréotypes liés au genre, à promouvoir un changement dans la société et à parvenir à l'égalité des sexes.

Convoquons la phrase :

- 4) Les élèves étaient *tou-te·s* ou *tou-t·e·s* ou *tout·e·s* ou *tous.te.s* *présent·e·s* au drapeau ce matin.

Le mot « élève » est épïcène puisque sa forme orthographique désigne à la fois le masculin et le féminin. Comme il peut renvoyer à un signifié mâle ou femelle, le lecteur ne peut se faire une idée du genre des élèves présents qu'en se référant à la désinence des adjectifs *tout* et *présent*. Tels que transcrits, nous savons que le groupe était mixte.

Contrairement à l'adjectif *présent* dont la structure est relativement simple au pluriel, la construction de *tout* est plus complexe: *tou-te·s* ou *tou-t·e·s* ou *tout·e·s* ou *tous.te.s*. L'hésitation de l'utilisateur à faire le bon choix des formes orthographiques dénote de l'absence de règles en la matière. Le caractère aléatoire de l'écriture inclusive fait que des grammairiens tels J. Abbou (2018, p.44), H. Burnett et C. Pozniak (2021, p.822) la déconseillent aux usagers de la langue française.

Outre les mots épïcènes dont l'usage permet de dégenrer le discours en français, il y a aussi les mots ou expressions génériques. N. Ricalens-Pourchot, (2003, p.103) définit le terme « générique » comme une classe de mots qui représente un concept ou un objet dont l'étendue est plus large (terme hyperonyme) et auquel sont subordonnés un ou plusieurs termes spécifiques (termes hyponymes) dans une hiérarchie de type « genre/espèce » ou « tout/partie ». En voici une parfaite illustration :

- 5) *Le sport* renferme bien des avantages pour *l'être humain* puisqu'il le protège contre de nombreuses *maladies*.

Les noms *sport*, *maladie* et l'expression *être humain* sont des termes génériques puisqu'ils renvoient à des catégories entières de choses et d'êtres vivants. Le sport, la maladie et être



humain renferment divers hyponymes. Le premier renvoie aux termes spécifiques *sorcer, hockey, volley-ball, course, natation etc.* Le deuxième à la *diarrhée, au paludisme, aux hémorroïdes, à l'hypertension artérielle, aux infections urinaires, aux calculs biliaires, à la goutte, etc.* Quant au troisième, être humain, à l'intérieur se trouvent les deux genres naturels classiques homme / femme et le genre non binaire c'est-à-dire le transgenre. L'emploi du masculin exclurait les femmes et les transgenres des sujets qui pourraient profiter des bienfaits de la pratique du sport.

Si nous voulons être plus explicite, si nous voulons que la structure de la phrase tiennent compte de toutes les sensibilités des genres sociaux, nous devons, par exemple, réécrire la phrase de la sorte :

5a) *Le sport* renferme bien des avantages pour *l'être humain* puisqu'il **le /la /lea /** protège contre de nombreuses *maladies*.

Il faut spécifier son contenu par l'usage des pronoms *le, la, lea*. L'avantage d'une telle construction, c'est qu'elle signale distinctement le masculin, le féminin et les non binaires pour que le masculin ne soit plus exclusif afin de consacrer l'égalité de la représentation des personnes et des genres : homme, femme et transgenre ; masculin, féminin et genre hybride. « La femme, ironise C. Guillaumin, à cause de son infériorité à l'homme n'a pas le statut de sujet à part entière et ne peut donc pas représenter les autres êtres humains comme le permet le statut du générique associé au sexe masculin », (1992, p.68). En actualisant ces propos de C. Guillaumin, ils deviennent: La femme et *le transgenre*, à cause de leur infériorité à l'homme, n'ont pas le statut de sujet à part entière et ne peuvent donc pas représenter l'homme comme le permet le statut du générique associé au sexe masculin. L'emploi des termes génériques peut être dans certains cas spécifiques, une forme d'acceptation des trois genres dans la société. Et c'est cette visibilité de la minorité que vise l'écriture inclusive dans son projet de société. La féminisation de la syntaxe est aussi une parade pour éviter l'exclusion dans la structure de la phrase.

3. Une féminisation de la syntaxe

La syntaxe est la branche de la linguistique qui étudie la façon dont les mots se combinent pour donner des syntagmes, lesquels forment à leur tour des énoncés.

Le syntagme est donc un ensemble de mots qui agissent ensemble comme une unité. Le nom, noyau du syntagme nominal (GN), est le donneur d'accord et l'adjectif, qui lui sert de spécifieur dans le GN, est le receveur.

La féminisation syntaxique est donc une pratique utilisée en rédaction inclusive pour insérer correctement les formes masculines, féminines et hybrides dans la phrase.

3.1 Par l'emploi de la double flexion

La double flexion est une technique d'écriture qui permet d'imprimer aux termes non neutres toutes les désinences qui caractérisent morphologiquement et morpho-phonologiquement les genres. Il existe deux catégories de genres : le genre social et le genre grammatical. Le premier représente un groupe d'êtres animés qui ont un ou des traits communs notamment le sexe. Quant au genre grammatical, il « est une propriété du nom qui le communique, par le phénomène de l'accord, au déterminant, à l'adjectif épithète ou attribut, parfois au participe passé, ainsi qu'au pronom représentant le nom » (M. Grevisse 1986, p.454). Ce genre n'est pas une donnée universelle des langues. En français, par exemple, son attribution est déterminée par des propriétés morpho-sémantiques (G.G. Cobbett, 1991, p.69) et l'accord est le moyen auquel ses traits se réalisent morpho-syntaxiquement. P. Bessler (1999, p. 5) indique que l'élément X s'accorde en genre avec un élément Y si X et Y sont dans une certaine configuration syntaxique et que X manifeste morpho-phonologiquement le trait morpho-syntaxique du genre de Y.

6) Les maisons construites ont été toutes vendues.

Les constituants « construites, toutes et vendues » sont les variables et « maisons », la constante. Les premiers éléments cités manifestent morpho-syntaxiquement les traits du genre féminin marqué par un -e muet parce que le terme contrôleur « maison » est du genre féminin.

On a attribué le genre masculin aux noms d'êtres animés mâles, le genre féminin aux êtres animés femelles et le genre hybride au transgenre, qui ont changé de sexe. Dans ce cas, il faut nécessairement des éléments auxiliaires comme le déterminant et /ou l'adjectif pour actualiser le genre du mot cible.

7) *L'homme vertueux* défend avec ardeur ses idéaux.

Le genre du mot *homme* est déterminé concomitamment par l'article défini *le* et l'adjectif qualificatif épithète *vertueux*.

Si la marque du genre est flexionnelle, la désinence du mot comporte les deux genres binaires.

8) En travaillant ensemble, nous pouvons construire une communauté où *chacun·e* se sent *reconnu·e*, *valorisé·e* et *respecté·e* indépendamment de son genre.

G.G. Corbett (1991, p.124) soutient que l'attribution du genre grammatical en français peut être déterminée par des propriétés morphosyntaxiques.

Reprenons cet énoncé supra cité.

8a) En travaillant ensemble, nous pouvons construire une communauté où *chacun* se sent *reconnu*, *valorisé* et *respecté* indépendamment de son genre.

En effet, le pronom personnel « nous » peut avoir pour contenu des êtres humains mâles, femelles et / ou transgenre. La forme de l'adjectif indéfini « *chacun* » et des participes passés « *reconnu*, *valorisé* et *respecté* » transcrits sans la lettre « e » muette n'exprime que la présence du genre masculin et cela noie, de fait, celle du féminin. Et cet état d'esprit trouve son fondement dans une règle d'accord taillée sur mesure édictée depuis le XVII^e siècle.

Dès les premières années de la naissance de la grammaire française, C. F. de Vaugelas avait déjà émis le postulat que le masculin est supérieur au féminin et cette prétendue suprématie du masculin avait guidé les esprits au point qu'il écrive : « [...] le genre masculin étant le plus noble, doit predominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble » (1647, p. 82) ; « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prevaut tout seul contre deux feminins, mesme quand ils sont plus proches du régime. » (1647, p.381). Pis, le religieux s'était intéressé à la question et nous en voulons pour preuve cet avis du Père D. Bouhours sur la question : « Quand les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte ». (1675, p.211)

Cette règle, qui est un tort fait aux femmes, trouve ici son fondement spirituel. La soumission de la femme à l'homme dont parlent les Saintes Ecritures se voit consacrée puisqu'il demande que le genre grammatical féminin soit noyé dans la structure de la phrase au profit du genre masculin. Cette attitude du Père avait fini par convaincre les usagers de la langue de ce temps-là car les lois sociales étaient fortement influencées par le clergé.

Mais avec l'évolution des mentalités, le regard que l'on jetait sur la femme a changé. Il est de plus en plus question de parité entre les genres sociaux et cette nouvelle perception des réalités sociales ne peut que contribuer à écrire la phrase 8 en tenant compte de la présence du genre féminin. Pour le moment, nous n'avons pas connaissance de l'existence de règles de variation des participes et des adjectifs en fonction du troisième genre grammatical : le genre hybride. C'est la raison pour laquelle nous reprenons l'énoncé initial comme suit :



8) En travaillant ensemble, nous pouvons construire une communauté où *chacun·e* se sent *reconnu·e*, *valorisé·e* et *respecté·e* indépendamment de son genre

L'ajout de la lettre « e » muette à la fin du pronom « *chacun·e* » et à celles des participes passés « *reconnu·e*, *valorisé·e* et *respecté·e* » et l'organisation des structures internes de ces mots cibles sont la marque du genre féminin. La double flexion, qui relève de l'ordre morphosyntaxique, vise à visibiliser le genre féminin, à attirer l'attention du récepteur du message que la communauté est composite, il n'y a pas que les hommes. Cette façon d'écrire, qui rend le discours long, a l'avantage de traduire toutes les sensibilités. Le faisant, l'écriture inclusive établit l'égalité entre les genres sociaux.

Parallèlement à la double flexion, nous notons aussi la règle de proximité qui rend présente la femme dans la graphie et la syntaxe de la phrase.

3.2 Par l'application de la règle de proximité

L'accord de proximité, aussi appelé *accord de voisinage*, est un accord grammatical qui consiste à faire varier l'adjectif, le déterminant et/ou le participe passé **en genre et en nombre** avec le donneur qui se situe au plus proche et qu'il actualise. L'accord de proximité se construit avec des noms de genres différents coordonnés.

La variation, dans ce cas de figure, suit deux stratégies dans plusieurs langues romanes (A. Abeillé, 2022, p.315) : soit l'accord de résolution (au masculin), soit l'accord de proximité ou encore de voisinage avec le genre du nom le plus proche. Quelques années plutôt, il avait déjà montré, dans ses travaux, que l'accord avec le féminin le plus proche est bien vivant en français contemporain, et même quasi obligatoire pour le déterminant avant le nom dans les phrases coordonnées. Citant *Le figaro* (A. Abeillé et al., 2018, p.2), il rapporte cette phrase:

9) *Certaines régions et départements ont appelé à boycotter les élections sénatoriales.*

Enfin, l'auteur susmentionné précise que l'accord au féminin est majoritaire pour le déterminant et l'adjectif prénominal en français contemporain, si le premier nom est féminin.

10) *Les petites voies et ponts seront reprofilés avant le début de la campagne.*

Du point de vue typologique, d'autres facteurs expliquent l'accord de l'adjectif et/ou du participe passé selon la proximité du mot donneur. En effet, la variation de la cible selon la règle de proximité est davantage observée avec un adjectif épithète ou un déterminant qu'avec un attribut, lequel n'appartient pas au même groupe syntaxique que le donneur, et peut en être séparé par un verbe attributif. Des donneurs humains favorisent l'accord de résolution, qui est plus sémantique, le genre grammatical tendant à être interprété comme genre social pour les noms humains (G.G. Corbett, 1993, p.199). Quand l'élément qui s'accorde précède le donneur, l'accord de proximité avec le premier contrôleur est favorisé.

Si pour M-L. Moreau (2019, p.360) « *la règle de l'accord de proximité est effectivement utilisée en moyen français* », *l'accord avec le féminin le plus proche est bien vivant.* »

11) *Les enfants et leur mère sont arrivées saines et sauvées.*

L'accord de proximité offre une plus grande liberté à la langue et à l'usage que l'on en fait. C'est l'autrice / l'auteuse / l'auteur·e du texte qui choisit s'il ou si elle préfère accorder sa cible (mot qui varie) avec le contrôleur le plus proche ou avec le genre majoritaire. En atteste l'Article 3 de la Requête des dames à l'Assemblée nationale du projet de décret, 1792. « *Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles.* »

Cela permet de jouer avec la langue française afin de faire passer des messages subtils. Une langue trop codifiée et rigidifiée est une langue qui risque de s'étouffer.

Il s'agit de libérer la langue d'un carcan et de laisser la possibilité au locuteur d'accorder au masculin ou au féminin, selon la nuance que l'on veut exprimer.

En français contemporain, cette règle de proximité est certes d'actualité mais la majorité des grammairiens, suite à C. F. Vaugelas (1647, p.150), à D. Bouhours (1675, p.57) et à N. Beauzée (1767, p.358), continuent de clamer que le genre masculin étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble.

12) *La pluie et l'orage* ont été si violents que tout a été dévasté dans la cité.

Pour le genre, la règle traditionnelle impose le masculin: Nous sommes donc contraint de dire que « *La pluie et l'orage* ont été si violents que tout a été dévasté dans la cité. ». Si le grammairien accepte la construction dans laquelle le donneur le plus proche de la cible est au masculin, comme c'est le cas dans l'énoncé susmentionné, il déconseille d'écrire : « *L'orage et la pluie* ont été si violents que tout a été dévasté dans la cité » parce que le genre féminin du donneur *pluie* est incompatible avec l'accord de l'adjectif et cela crée une dysphonie à la lecture de la phrase. La règle de l'ordre alphabétique qui imposait *orage* avant *pluie* est mise à mal pour des problèmes d'euphonie dans certains cas d'usages.

3.3 Le recours au principe de la majorité

L'accord de majorité est le fait d'accorder les mots avec le donneur qui exprime le plus grand nombre quel que soit son genre.

13) *Le coursier et les femmes* sont parties depuis la veille du jour de l'attaque des terroristes.

L'accord du participe passé, « parties », dans cet énoncé n'obéit pas certainement au principe de la proximité. On a privilégié, dans cette construction, la loi du grand nombre et non celle de la supériorité naturelle du genre masculin. L'accord de l'adjectif ou du participe selon la règle de la majorité s'oppose aux principes édictés par le grammairien S. Dupleix au 17^e siècle. En effet, quelques années après Vaugelas, il affirmait, de façon péremptoire, que : « (...) *le genre masculin est le plus noble parce qu'il prévaut tout seul contre (...) plusieurs féminins, quoi qu'ils soient plus proches de leur adjectif.* » (1651, p.169). La variation de la cible est justifiée ici par le genre du plus grand nombre de donneurs dans le SN et non selon la loi qui stipule que le masculin l'emporte sur le féminin au pluriel. La loi de la majorité rompt un principe sacré puisqu'un seul homme était supposé être supérieur à un nombre infini de femmes dans la société phallocratique du 17^e siècle. L'écriture inclusive rétablit l'égalité entre les deux genres : Un homme est égal à une femme dans la société moderne et il est donc logique que le genre majoritaire soit présent dans la structure de la phrase. Il faut donc amender la règle socio-linguistique qui efface le genre grammatical féminin, jadis jugé minoritaire dans la structure de la phrase. Les féministes la trouvent déshumanisante car elle réifie la femme en lui occultant son rôle de leader sur la scène publique ou d'agent de développement dans sa communauté. Aussi suggèrent-ils de réécrire l'énoncé susmentionné en tenant compte du genre du nombre dominant. Et comme il y a plus de femmes que d'hommes, le participe passé « parties » ne peut que prendre la marque du féminin au pluriel.

L'enseignement d'une telle règle a des limites puisqu'il pourrait avoir une parité entre les deux genres présents dans la structure de la phrase :

13a) *Quatre coursiers et Quatre femmes* sont parties depuis la veille du jour de l'attaque des terroristes.

13b) *Quatre coursiers et les Quatre femmes* sont partis depuis la veille du jour de l'attaque des terroristes.

13c) *Quatre femmes et Quatre coursiers* sont parties depuis la veille du jour de l'attaque des terroristes.

13d) *Quatre femmes et Quatre coursiers* sont partis depuis la veille du jour de l'attaque des terroristes.



Lequel des principes avons-nous observé ici ? La règle de résolution ? (Le masculin l'emporte sur le féminin); ou la loi de la proximité ? Ou le principe de la majorité ?

Une telle hésitation risque d'ouvrir la boîte de pandore, ce fourre-tout où il sera presque impossible de déterminer la règle utilisée. La conséquence qui en découle, c'est l'ambiguïté sémantique. En effet, pour l'analyste, l'interprétation de la phrase est tributaire du phénomène linguistique observé. Et comme la loi grammaticale n'est pas bien déterminée, le sens général à dégager pourrait être très subjectif c'est-à-dire il sera fonction du choix opéré parmi les trois principes susmentionnés. C'est ce caractère dubitatif que l'on reproche à l'écriture inclusive qui propose que nous marquions la présence du genre dominant dans la structure de la phrase. Peut-être que la règle de la majorité pourrait prospérer chez les locuteurs qui ont une parfaite maîtrise de la langue mais les apprenants, qui sont en phase d'acquisition des connaissances, ne peuvent efficacement en faire un bon usage. Or un principe, s'il est scientifique, doit être clairement repéré pour être enseigné. Certaines règles de l'écriture inclusive, dans ces conditions, peineront à survivre. Et le projet de société qu'elle porte serait voué à l'échec car l'équilibre des genres dans les textes semble être un leurre. Quoique les recommandations des différents acteurs poursuivent le même objectif de laisser plus de place aux femmes, elles entrent parfois en contradiction.

Conclusion

En somme, l'écriture inclusive est une réécriture de certaines règles classiques de la langue française qui met de l'avant des enjeux à la fois linguistiques et sociaux tels que le genre grammatical / le genre social, la question identitaire, c'est-à-dire l'inclusion, la discrimination de la femme. Les inégalités du genre dissimilées dans la formulation de certaines règles de grammaire pourraient impacter négativement la vision du monde francophone et participer ainsi à inférioriser les femmes par rapport aux hommes. Le langage inclusif a justement pour but de réduire ces inégalités et de donner d'égales chances aux genres car désigner une femme par un terme masculin revient à nier une composante essentielle de son identité. Ce regard méprisant que l'on jette sur la femme peut souvent produire des résistances psychologiques à l'acceptation des femmes à certains postes. Le débat s'inscrit donc dans un cadre plus général: c'est la question de l'égalité entre les femmes et les hommes qui est mise en cause. Et cela a un fondement historique. Déjà au 18^e siècle, N. Beauzée (1767, p.358) justifiait explicitement l'ordre grammatical par l'ordre naturel : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ; le masculin et le féminin sont plus nobles que le neutre, à cause de la supériorité des êtres animés sur ceux qui ne le sont pas. » De ces propos de N. Beauzée, il est à noter clairement que les genres grammatical et social ramènent les femmes à leur corps et de ce fait, ils les animalisent, traitement auquel échappent les hommes. Cette fonction idéologique serait donc à la base du traitement différentiel des groupes minoritaires par rapport aux groupes majoritaires.

La primauté donnée au genre masculin dans la langue française est sentie comme l'un des leviers à manœuvrer pour rétablir l'égalité entre hommes et femmes. Cette conception que Vaugelas se fait de la femme est anti-démocratique car elle établit qu'un homme a plus de valeur que mille femmes. La vision trop masculine de notre société est renforcée par la règle grammaticale qui veut qu'en français l'on accorde la primauté au genre masculin même si la majorité des termes contrôleurs sont féminins. L'une des conséquences qui découlent de ces propos est que la langue que nous parlons modèle notre façon de voir le monde. C'est l'avis de Marie Darrieussecq, (2017, p.11): « *La grammaire n'est pas abstraite, elle décrit le monde. Les mots sont performatifs : ils ne font pas que décrire, ils ordonnent.* »

On peut en déduire que le pouvoir de la parole est tel que son utilisation peut changer réellement les perceptions cognitives de ceux qui s'en servent et qui la reçoivent. Les mots sont des symboles et les symboles ont un pouvoir sur nos cerveaux que nous ne mesurons pas toujours. Ils ont un pouvoir immense qui structure notre mentalité et cela a une influence sur ce qui nous entoure. Le projet de déhiérarchiser les genres dans la langue prôné par l'écriture inclusive semble être une des solutions à la parité entre les genres. Si le pari d'équilibrer les genres présents dans les textes par l'usage des constructions neutres et par des structures de phrases féminisées est gagné, cela pourrait participer à redimensionner la femme dans la vision du monde francophone.

Références bibliographiques

- Abeillé Anne / AN Aixiu / SHRAISHI Aoi, 2018, « L'accord de proximité du déterminant en français », dans Discours, <https://journals.openedition.org/discours/9542>, consulté le 13.6.2024.
- ABBOU Julie et al, 2018, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculation », dans Semen, <https://doi.org/10.4000/semen.10800>, consulté le 03/06/2024.
- BEAUZÉE Nicolas, 1767, *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, livre III, t. II, Paris, Barbou, 1338p
- BESSLER Paul, 1999, Une analyse morphosyntaxique de l'accord grammatical en français, Québec, Presses de l'Université Laval, 168p.
- BOUHOURS Dominique, 1675, *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Mabre-Cramoisy, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76474?rk=21459;2>, consulté le 11.05.2024.
- BURNETT Heather / POZNIAK Céline, 2021, « Political dimensions of gender inclusive writing » in Parisian universities *Journal of Sociolinguistics*, <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>, consulté le 13.05.2024
- CORBETT Greville G., 1991, *Gender*, Cambridge University Press. 363p.
- CORBET Greville G., 1993, « Hierarchies, Targets and Controllers: Agreement Patterns » dans Slavic, Londres Canberra: Croom Helm, <https://doi.org/10.1111/1467-968X.00117>, consulté le 17.5.2024
- DARRIEUSSECQ Marie, 2017, entretien avec Nelly Kaprièlian, *Écrire, écrire, pourquoi ?* Éditions de la Bibliothèque publique d'informations, 3-23
- DUPLEIX Scipion, 1651, *Liberté de la langue Française dans sa Pureté*, Paris, Denys Béchet, 169-171.
- GUILLAUMIN Colette 1992, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes, 241p.
- HENGVELD Kees. / MACKENZIE J. Lachlan, 2011, « La gramática discursivo-funcional », dans Moenia, Revista Lucense de Lingüística y Literatura, 5-44



- Moreau Marie Louise, 2019, «L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? », dans Les discours de référence sur la langue française, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, 351-378.
- Vaugelas Claude Favre (de), 1647, Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire, Paris, A. Courbé, 671p.